

Département de la Haute-Savoie
COMMUNE DE VALLORCINE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS		
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE VALLORCINE		
en exercice	9	L'an deux mille vingt-six le 27 janvier , le Conseil Municipal de VALLORCINE , dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire en mairie sous la présidence de Monsieur Jérémy VALLAS, Maire. Date de convocation du Conseil Municipal : 23 janvier 2026
présents	6	
Votants	7	
procuration	1	
Présents		Monsieur Jérémy VALLAS, Monsieur Jean-François DESHAYES, Madame Maryvonne ALVARD, Monsieur Gérard BURNET, Monsieur François COUTAGNE, Madame Dominique ANCEY
Représentés		Madame Audrey PENIN donne pouvoir à Monsieur Jérémy VALLAS
Absents excusés		Mesdames Audrey PENIN, Rachel ROUSSET et Guyonne FOURNIER
Secrétaire de séance		Madame Maryvonne ALVARD

Délibération n° 26/01/04

Clôture de l'enquête publique concernant la désaffectation et le déclassement des emprises de la place de la Gare

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques, notamment son article L. 2141-1,

Vu l'enquête publique réalisée du 07 au 21 janvier 2026 concernant la désaffectation et le déclassement d'une partie des emprises de la place de la Gare de Vallorcine,

Vu le rapport d'enquête et l'avis favorable émis par le Commissaire-Enquêteur, Monsieur François MARIE, le 23 janvier 2026,

Vu le projet de division des parcelles réalisé par le cabinet Géo Mesure, par Monsieur Thomas COUVERT en date du 29 août 2025,

Considérant que les parcelles concernées sont les suivantes : section A n° 3878, 4364 et 4842,

Considérant que la désaffectation et le déclassement de ces parcelles et d'une partie du parking de la gare permettront leur sortie du domaine public communal afin de faciliter leur utilisation dans le cadre d'un projet de construction,

Le Conseil municipal, après délibéré et à l'unanimité :

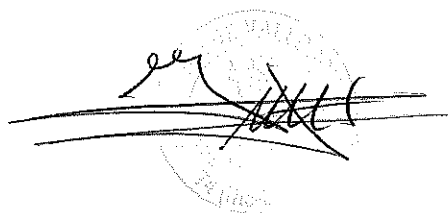
- **DÉCIDE** de prononcer la désaffectation et le déclassement des parcelles cadastrées section A n° 3878, 4364 et 4842 ainsi qu'une partie du parking de la gare, actuellement classées dans le domaine public communal et de l'incorporer en conséquence au domaine privé de la commune,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les documents et actes nécessaires à la désaffectation et au déclassement de ces parcelles à des fins de réalisation d'un bâtiment conformément au projet présenté,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à mettre en œuvre toutes les formalités légales et administratives liées à la sortie du domaine public communal.

La secrétaire de séance,
Maryvonne ALVARD



Acte certifié exécutoire le : 11/02/2026
Télétransmis en Préfecture le : 11/02/2026
Notifié ou publié le : 11/02/2026

Ainsi fait et délibéré,
Au registre suivent les signatures,
Pour extrait conforme,
Le Maire,
Jérémy VALLAS



La présente délibération est transmise à :
Monsieur le Sous-Préfet de Bonneville
Madame le Trésorier de Sallanches